



OPTIMUM®

Assurance vie

50<sup>ans</sup>

“ Votre partenaire  
en assurance vie ”

# Flash

**Novembre 2025**

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de novembre :

1. Philanthropie - Depuis mars 2022, les employé.e.s de la famille Optimum soutiennent généreusement une cause commune pan-groupe : les femmes en situation de violence et de vulnérabilité.
2. Violences faites aux femmes : quelle application de la convention d'Istanbul en France ? (source : Vie Publique)
3. Économie & Finances - Protection sociale, gestion de patrimoine : ce qui change pour vous en novembre 2025 (source : Prévisima)
4. Qu'est-ce que Epargne Info Service ? (source : AMF)
5. Alerte aux faux ordres de virement (FOVI) (source : ministère de l'Economie des Finances et de la Souveraineté Industrielle, énergétique et numérique)
6. Vie quotidienne - Location d'un bien immobilier : quels justificatifs peut-on demander aux candidats ? (source : CNIL)
7. Arnaques à la rénovation énergétique : comment les éviter et faire valoir vos droits (source : signal.conso.gouv.fr)
8. Optimum Gestion Financière – Désescalade commerciale entre Washington et Pékin

## Philanthropie - Depuis mars 2022, les employé.e.s de la famille Optimum soutiennent généreusement une cause commune pan-groupe : les femmes en situation de violence et de vulnérabilité

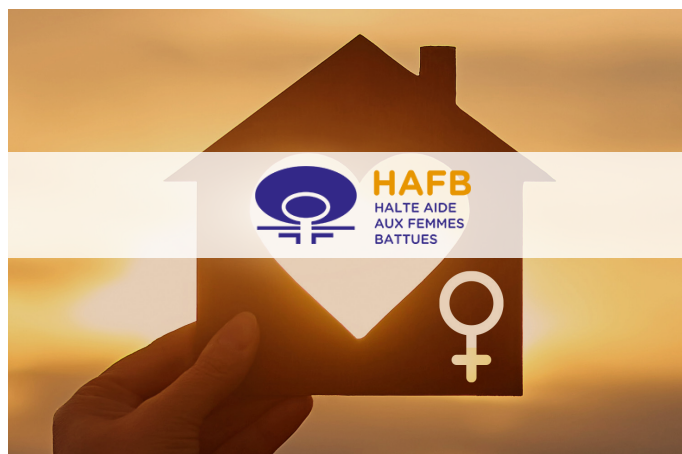
Les dons récoltés lors de notre dernière campagne du mois d'octobre au sein de notre organisation atteignent près de **136 000 \$ CA**. Dons collectés au bénéfice de six organismes régionaux au Canada, aux États-Unis et en France.

À Paris, Optimum Vie soutient l'organisme **Halte Aide aux Femmes Battues (HAFB)** qui joue un rôle clé d'accompagnement et d'hébergement pour les victimes.

Pour la troisième année consécutive, notre don a contribué à un projet de vacances durant l'été 2025 à la station-village Saint Sorlin d'Arves au pied du Col de la Croix de Fer et du glacier de l'Étendard au cœur des Alpes. 31 enfants et leurs 22 mamans ont profité d'une semaine de répit pour découvrir la montagne.

Pour la plupart, ce sont leurs premières vacances. Les enfants sont rentrés heureux, en ayant bien profité des piscines des hôtels, du lac et des randonnées. En plus d'Optimum, des donateurs particuliers, Vacances Ouvertes, la Fondation Je pars, tu pars, il part, ainsi que des donateurs individuels ont également rendu cette aventure possible.

La campagne annuelle de collecte de dons réalisée auprès des employé.e.s d'Optimum Vie s'est tenue du mercredi



1<sup>er</sup> octobre au vendredi 17 octobre 2025, et ces derniers ont généreusement contribué à hauteur de 3 080 €.

Vous aussi si vous le souhaitez, vous pouvez effectuer un don pour soutenir la cause [en cliquant ici](#).

Les dons à l'association HAFB ouvrent droit à une réduction d'impôt de 75 %, dans la limite de 1 000 € par an. Un reçu fiscal vous sera transmis par HAFB en fin d'année.

# Violences faites aux femmes : quelle application de la convention d'Istanbul en France ? (source : Vie Publique)



La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « convention d'Istanbul », a été adoptée en 2011. L'Union européenne (UE) et 38 États européens l'ont ratifiée. Où en est sa mise en œuvre en France ?

Le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Grevio) est chargé de veiller à la mise en œuvre de la convention d'Istanbul. Son rapport thématique du 16 septembre 2025 reconnaît les efforts réalisés par la France pour prévenir ces violences et apporter protection, soutien et justice aux victimes. Toutefois, les auteurs du rapport appellent la France à amplifier ses efforts.

## Des avancées

La France a ratifié la convention d'Istanbul en 2014. Conformément à l'article 68, le Grevio a produit des rapports de suivi par pays dans le cadre de sa procédure d'évaluation de référence. Le rapport sur la France est paru en 2019. Examinant les développements intervenus depuis, le Grevio salue en particulier :

- L'adoption de lois renforçant la protection des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants et introduisant de nouveaux dispositifs (bracelet antirapprochement, ordonnance provisoire de protection immédiate...);
- La constitution d'une cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport ;
- La création de dispositifs dédiés de prise en charge sanitaire des femmes victimes, de l'aide universelle d'urgence ;
- L'augmentation des financements alloués à la lutte contre ces violences ;
- L'élaboration d'un tronc commun pour l'enseignement à l'école de l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité, et l'amélioration de la formation des professionnels ;

- La création de pôles judiciaires spécialisés sur les violences intrafamiliales et de postes de magistrats référents, la hausse du nombre d'intervenants sociaux et de psychologues dans les commissariats et brigades de gendarmerie. L'activité de la plateforme numérique de signalement des violences s'accroît, et le recueil et la conservation des preuves médico-légales sont désormais possibles sans dépôt de plainte préalable.

## Mais la France doit intensifier son action

Le Grevio préconise en effet :

- D'améliorer les enquêtes et le recueil des preuves et d'adopter une définition des violences sexuelles fondée sur l'absence de libre consentement de la victime ;
- De renforcer la coordination, le financement et l'évaluation des politiques de lutte contre les violences à l'égard des femmes, de mieux reconnaître les discriminations subies par certaines victimes (migrantes, réfugiées...) et de s'assurer que les associations spécialisées disposent des ressources suffisantes ;
- D'optimiser la formation des professionnels en contact avec les victimes et les auteurs ;
- De garantir aux femmes victimes de violence sexuelle l'accès à un examen médico-légal et à un accompagnement psychologique ;
- De mieux prévenir et combattre la violence envers les femmes en situation de handicap ;
- D'assurer la sécurité des victimes et de leurs enfants lors des décisions sur les droits de garde et de visite ;
- D'instaurer une évaluation systématique des risques, rapidement suivie d'un plan de sécurité concret pour la victime.

Les mis en cause pour violences sexuelles enregistrés par la police et la gendarmerie de 2016 à 2023, et part des hommes parmi ces mis en cause

|                                                                | Total<br>2016-2023 | %<br>d'hommes | Total<br>2023 | %<br>d'hommes |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|
| Viols ou tentatives de viol                                    | 144 323            | 98            | 28 242        | 98            |
| Agressions ou atteinte sexuelle                                | 176 342            | 97            | 29 222        | 96            |
| Harcèlement sexuel, voyeurisme ou outrages sexistes et sexuels | 16 951             | 97            | 3 367         | 97            |
| TOTAL                                                          | 337 616            | 97            | 60 831        | 97            |

Tableau : Vie-publique.fr / DILA. Source : Lettre n°22 de l'Observatoire national des violences faites aux femmes

Violences aux femmes : quelle application de la convention d'Istanbul ? | [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr)

# Protection sociale, gestion de patrimoine : ce qui change pour vous en novembre 2025 (source : Prévissima)

En novembre 2025, plusieurs changements interviennent dans le domaine de la protection sociale et de la gestion de patrimoine :

- Gel des pensions de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO ;
- Lancement de la campagne d'envoi des chèques énergie ;
- Nouvelle règle de calcul pour l'aide à l'embauche des apprentis ;
- Plafonnement à 1% des frais bancaires après un décès.

Le point sur les nouveautés, avec l'article au complet :  
Protection sociale, gestion de patrimoine : [Ce qui change pour vous en novembre 2025](#) | [Previssima](#)



## Qu'est-ce que Épargne Info Service ? (source : AMF)

Depuis 2010, vous pouvez contacter « Épargne Info Service » : la plateforme créée par l'Autorité des marchés financiers pour répondre à vos questions sur les produits d'épargne financière, les intermédiaires financiers ou encore les possibles arnaques à l'investissement.

### Une équipe dédiée pour vous répondre

Épargne Info Service répond aux questions que peuvent se poser les investisseurs ou les professionnels. Que vous envisagiez d'investir dans un placement ou que vous ayez déjà investi, vous pouvez contacter Épargne Info Service :

- En remplissant un formulaire : [Demande de renseignements](#) | AMF
- Par téléphone au +33(0) 1 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 (prix d'un appel local).

**Attention :** l'AMF ne contacte pas de sa propre initiative les épargnants par téléphone ou messagerie privée et ne mène pas de campagne téléphonique de sensibilisation aux arnaques.

**A savoir :** l'AMF ne pourra jamais vous délivrer un conseil en investissement ou encore vous recommander un produit ou un intermédiaire financier.

Elle vous guide dans la compréhension des produits et vous aide dans les démarches à suivre si vous n'êtes pas satisfait d'une prestation qui vous a été fournie.

Le champ d'intervention de l'Autorité des marchés financiers est strictement limité aux produits financiers (actions, obligations, fonds d'investissement, SCPI, crypto-actifs, financement participatif, placements en biens divers, etc.).

Si vous avez des questions relatives à des produits bancaires (Livret A, crédit, etc.) ou d'assurance, contactez « [Assurance Banque Epargne Info Service](#) » au 34 14 (appel gratuit).

### De la simple question au signalement

Chacune des demandes effectuées auprès d'Épargne Info Service est traitée avec le plus grand soin.

Dans le cas d'une réclamation concernant un intermédiaire financier régulé par l'AMF, Épargne Info Service pourra éventuellement vous rediriger vers le Médiateur de l'AMF pour vous aider à résoudre un litige à l'amiable.

Les signalements ou les réclamations nourrissent également les activités de veille de l'AMF, et de détection de mauvaises pratiques éventuelles : selon les cas, ils peuvent donner lieu à des mises en garde publiques ou encore alimenter les listes noires d'acteurs illicites.

[Qu'est-ce que « Epargne Info Service » ?](#) | AMF





## Alerte aux faux ordres de virement (FOVI) (source : ministère de l'Economie des Finances et de la Souveraineté Industrielle, énergétique et numérique)

La fraude aux faux ordres de virement (FOVI) est un type d'escroquerie particulier qui, par usurpation d'identité, vise à conduire une victime à réaliser un virement de fonds vers un compte frauduleux.

Face à cette forme de criminalité financière de plus en plus courante, l'action de Tracfin peut être décisive, afin notamment de permettre le blocage des comptes bancaires étrangers et le rapatriement des fonds.

La réactivité des professionnels déclarants dans la prise de contact avec Tracfin est alors un facteur déterminant de réussite.

L'action organisée et résolue du service de renseignement financier de Bercy permet chaque année de récupérer plusieurs millions d'euros. Tracfin a récemment traité le signalement d'un FOVI de 1,2 M€ émis par une société privée.

### Maintenir des contrôles rigoureux

Que ce soit au sein de sociétés privées, de collectivités locales, d'établissements de santé ou encore d'études notariales, il est essentiel de rester attentif et de maintenir des contrôles rigoureux.



Pour mieux comprendre et s'en protéger, découvrez cet exemple adapté d'un cas réel et dans lequel une étude de notaire est visée par des escrocs avec le lien suivant :

[Alerte aux faux ordres de virement \(FOVI\) | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#)

## Vie quotidienne

### Location d'un bien immobilier : quels justificatifs peut-on demander aux candidats ? (source : CNIL)

Lors de la recherche d'un logement à louer, certaines pièces justificatives sont demandées aux candidats pour appuyer leur dossier. La législation fixe clairement les documents pouvant être exigés.

Dans le cadre de la recherche d'un appartement ou d'une maison à louer, la recherche d'offres puis le dépôt d'un dossier de candidature sont des étapes incontournables.

Pour constituer un dossier, les candidats à la location doivent réunir et fournir diverses informations et justificatifs, soit au professionnel de l'immobilier, soit directement au propriétaire.

Ces personnes sont donc amenées à traiter de nombreuses données personnelles relatives aux candidats à la location, aux locataires et, le cas échéant, aux garants.

Si le volume de ces données peut être important, il n'en demeure pas moins encadré. Leur traitement doit impérativement respecter les règles relatives à la protection des données, notamment en ce qui concerne les usages possibles et la sécurité des informations collectées.

Accédez à cet article de la CNIL via le lien suivant : <https://cnil.fr/fr/location-dun-bien-immobilier-quels-justificatifs>

**Pour découvrir :** Les étapes de la location (l'identité des personnes ; leurs coordonnées de contact (adresse électronique et/ou numéro de téléphone), les critères de recherche (localisation, loyer, surface, etc.), le dépôt du dossier, les pièces à fournir, et de nombreux autres renseignements.



# Arnaques à la rénovation énergétique : comment les éviter et faire valoir vos droits (source : signal.conso.gouv.fr)



La rénovation énergétique séduit de plus en plus de foyers grâce aux aides publiques comme **MaPrimeRénov'**, les Certificats d'économies d'énergie (CEE) ou l'éco-prêt à taux zéro. Ces dispositifs, bien que précieux, sont parfois détournés par des entreprises peu scrupuleuses.

Si vous avez été victime d'une arnaque liée à une aide à la rénovation ou si vous suspectez un abus de confiance, voici tout ce que vous devez savoir pour vous protéger.

## Quels sont les risques d'arnaques avec les primes à la rénovation ?

Depuis la mise en place des aides comme **MaPrimeRénov'**, les signalements de fraudes se multiplient. Certaines entreprises ou démarcheurs peu honnêtes exploitent la méconnaissance des consommateurs. Les arnaques les plus fréquentes incluent :

- Promesses d'aides gonflées ou inexistantes ;
- Démarchage téléphonique interdit mais toujours pratiqué ;
- Contrats signés sous pression avec clause abusive ;
- Création frauduleuse de comptes **MaPrimeRénov'** à votre nom ;
- Travaux non réalisés malgré un acompte versé.
- Pour vérifier les aides disponibles et éviter les intermédiaires douteux, consultez toujours le [site officiel MesAidesReno](https://mesaidesreno.beta.gouv.fr/).

## Vos droits en tant que consommateur

Quand vous entreprenez des travaux de rénovation énergétique, la loi vous protège. Voici vos principaux droits :

- 1. Droit à une information claire :** L'entreprise doit vous informer en toute transparence sur les prix, les aides disponibles, les délais et les conditions de réalisation.
- 2. Droit de rétractation :** Tout contrat signé à domicile ou hors établissement vous donne droit à 14 jours pour vous rétracter.
- 3. Libre choix du professionnel :** Aucune entreprise ne peut vous imposer un artisan ou vous faire croire que vous devez passer par elle pour bénéficier des aides.
- 4. Refus du démarchage téléphonique :** Depuis 2020, le démarchage commercial pour la rénovation énergétique est interdit, sauf si vous avez expressément donné votre accord.

## Comment éviter les pièges ?

Avant de signer ou de payer, adoptez ces bons réflexes :

- Vérifiez que l'entreprise est certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ;
- Comparez plusieurs devis via des sources sûres comme **France Rénov'** ;
- Ne donnez jamais vos identifiants fiscaux par téléphone ;
- Créez vous-même vos comptes pour les aides comme **MaPrimeRénov'** ;
- Lisez attentivement les contrats, notamment les petites lignes.

Les aides à la rénovation énergétique sont un vrai coup de pouce... à condition d'être bien informé. Ne signez jamais dans la précipitation, méfiez-vous des promesses trop belles pour être vraies, et utilisez les sites officiels pour vérifier chaque étape. En cas de doute, signalez sur [SignalConso](https://signal.conso.gouv.fr/).

**Vous avez un doute ?** Consultez **France Rénov'** :

<https://france-renov.gouv.fr/> ou utilisez **MesAidesReno** <https://mesaidesreno.beta.gouv.fr/> pour estimer vos droits en toute sécurité.

Lire la publication : <https://signal.conso.gouv.fr/fr/actualites/arnaque-reno-energetique>



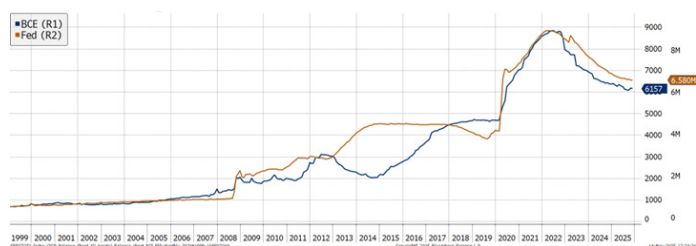
# Optimum Gestion Financière - Désescalade commerciale entre Washington et Pékin

Aux États-Unis, le plus long *shutdown* de l'histoire (43 jours) a pris fin, grâce au ralliement de certains démocrates. Les perturbations liées à la paralysie budgétaire (impayés, blocage des aides sociales, annulation de vols) vont s'estomper et permettre un rebond de la confiance des consommateurs américains. Par ailleurs, le président américain et son homologue chinois se sont accordés pour une trêve commerciale temporaire, qui a été favorablement accueillie par les marchés. De même, la Suisse a obtenu une baisse des droits de douane américains à 15 %, un niveau en ligne avec celui appliqué à l'Union européenne. Ces évolutions devraient favoriser une reprise progressive des échanges internationaux, soutenant ainsi la dynamique de croissance mondiale.

## L'Amérique du Nord accélère l'assouplissement monétaire

Alors que la BCE n'assouplit plus sa politique monétaire depuis début juin, la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada ont procédé à 2 baisses de taux depuis l'été. De plus, la Fed va également arrêter de réduire la taille de son bilan à partir de décembre, une décision qui appuiera son soutien à l'économie. Pour sa part, la BCE maintient un biais restrictif, car elle réduit encore la taille de son bilan en cessant de réinvestir les remboursements.

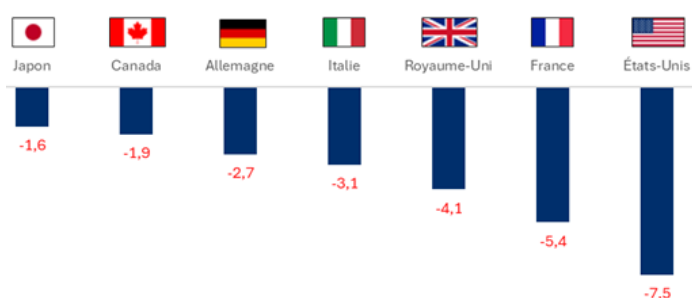
Bilan des banques centrales



Source : Bloomberg, OGF

Les deux économies nord-américaines vont bénéficier de ces assouplissements monétaires. Les premiers effets se font ressentir au Canada, où le taux de chômage a légèrement reculé en octobre à 6,9 %, un niveau élevé pour le pays, mais toujours inférieur à celui de la France (7,6 %). En outre, le Canada bénéficie de marge budgétaire plus ample que son voisin américain et que la zone euro, avec un déficit 2025 attendu à -1,9 %, contre -7,5 % pour les États-Unis et -3,2 % pour la zone euro. Le nouveau gouvernement de Mark Carney, a présenté son premier budget marqué par un accroissement des investissements, contrastant avec la situation française. Aussi, une diversification vers l'Amérique de Nord nous semble pertinente pour un investisseur européen.

Prévision déficit 2025 (% PIB) - OCDE



Source : Bloomberg, OGF

Vous trouverez également « le mot du gérant » sur le site d'Optimum gestion Financière

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, ni une sollicitation d'une offre d'achat de quelques produits d'investissement que ce soit. Tout investissement comporte des risques. Ce document ne tient pas compte des circonstances particulières propres à tout destinataire individuel auquel cette communication a été envoyée et ne doit pas être invoqué pour prendre une décision d'investissement. Chaque personne est invitée à lire le prospectus du fonds d'investissement envisagé avant toute décision d'investissement.

### OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles  
75008 Paris, France  
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.com  
optimumvie.com/linkedin

OPTIMUM.

Assurance

Réassurance vie

Actuariat conseil

Gestion d'actifs

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

